B 2 S

Liquide de rinçage universel acide

Société:	Winterhalter Gastronom AG
Rue:	Hirschensprungstr. 4
Lieu:	CH-9464 Rüthi/SG
Téléphone	+41 71 76780-00
Téléfax	+41 71 76780-60
e-mail:	info@winterhalter.ch
Internet:	www.winterhalter.ch
	Centre d'informations toxologique: +41 44 251 51 51 ou 145 (24 hours)

Numéro d'enregistrement: -

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive 1999/45/CE.

Catégories de danger:
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Mentions de danger:
Provoque une sévère irritation des yeux.

Mention d'avertissement:	Attention
Pictogrammes:	GHS07

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Elimination conformément aux prescriptions légales.
EUH208	Contient Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4 -isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux

Nº CE	Substance	Quantité
Nº CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
Nº Index	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	
Nº REACH		
201-069-1	Acide citrique	1 - < 5 %
77-92-9	Xi - Irritant R36	
	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119457026-42		
931-986-9	Alcohols C12-14, ethoxylated, propoxylated	1 - < 5 %
68439-51-0	N - Dangereux pour l'environnement R50	
	Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H400	
931-986-9	Alcohols C12-14, ethoxylated, propoxylated	1 - < 5 %
68439-51-0	Xi - Irritant R36/38	
	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H319 H412	
239-854-6	P-cumènesulfonate de sodium	1 - < 5 %
15763-76-5	Xi - Irritant R36	
	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119489411-37		
	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	< 0,1 %
55965-84-9	T - Toxique, C - Corrosif, N - Dangereux pour l'environnement R23/24/25-34-43-50-53	
613-167-00-5	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H301 H311 H331 H314 H317 H400 H410	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

Remarque: Ce danger caractéristiques concernent les propriétés des composants purs, à l'étiquetage de la préparation (produit), voir la section 2.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Éviter toute exposition par inhalation pour une utilisation conforme.

Laver avec de l’eau et du savon et rincer abondamment. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Voir section: 11

Traitement symptomatique.

Mousse, gaz carbonique (CO2), poudre chimique, eau pulvérisée.

Jet d'eau.

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Monoxyde et dioxyde de carbone

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

---

observer mode d´emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Aucune mesure particulière.

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.
Lors de l'emmagasinage, ne pas utiliser de récipients en aluminium ou en métal léger.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée : 0 - 30°C

Liquide de rinçage universel acide

Non demandé sous utilisation appropriée.

Non demandé sous utilisation appropriée.

Non demandé sous utilisation appropriée.

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	odeur spécifique au produit
pH-Valeur (à 20 °C):	env. 2
Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	env. 100 °C
Point d'éclair:	n.a.
Taux d'évaporation:	non déterminé
Pression de vapeur (à 20 °C):	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,02 - 1,04 g/cm³
Densité apparente:	n.a.
Hydrosolubilité (à 20 °C):	Miscible en toutes proportions
Solubilité dans d'autres solvants:	non déterminé
Coefficient de partage:	non déterminé
Température d'inflammation:	n.a.
Viscosité dynamique (à 20 °C):	< 10 mPa·s
Dangers d'explosion:	Produit non explosif.
Propriétés comburantes:	non déterminé

Donnée non disponible.

aucune réactivité inhabituelle n’est connue

Stable dans des conditions normales.

Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène.

Inconnus.

Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sodium cumènesulfonate:
DL50/cutanée/rat > 2000 mg/kg
DL50/orale/rat > 2000 mg/kg

Provoque une sévère irritation des yeux.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le produit ne contient aucune concentration pertinente de composants avec des propriétés cancérigènes, mutagènes et/ou toxique pour la reproduction.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'ensemble des ingrédients organiques du produit satisfont aux critères du test OECD 302 B et aux valeurs du règlement relatif aux détergents (CE) 648/2004 nécessaires pour une biodégradation complète.

Le produit ne contient aucune concentration pertinente en ingrédients bioaccumulables.

Donnée non disponible.

Voir section: 2.3

Un certificat écologique avec le détail des informations relatives à l'écocompatibilité est disponible sur demande.

Elimination conformément aux prescriptions légales.

070699	Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Déchets non spécifiés ailleurs
150102	Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

Après utilisation, vider de façon optimale les emballages contaminés et les remettre à une entreprise de recyclage.

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

1999/13/CE (COV): < 30%

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):
5 - 15% Tensides non-ioniques
Acides organiques
adjuvant

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Directives de la CE: les actes de l'Union européenne, une partie du droit de l'Union secondaire
N ° CAS:. Désignation Norme internationale des produits chimiques (CAS = Chemical Abstracts Service)
Règle technique 510: Règles techniques pour les substances dangereuses "stockage de matières dangereuses en citernes mobiles" (Allemagne)
Règle technique 900: Règles techniques pour les substances dangereuses "les limites d'exposition en milieu de travail» (Allemagne)
EN 374: norme pour les gants de protection (gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes)
EN 166: normes de sécurité européennes pour la protection oculaire et faciale (exigences)
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles
AVV: Ordonnance sur le catalogue européen des déchets (Catalogue européen des déchets)
COV: Composés organiques volatils
GHS: Le système général harmonisé ou SGH, en anglais : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG-Code: L'International Maritime Dangerous Good Code
ADN: transport par voie navigable en Europe
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
IBC-Code: prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocives en vrac dans le maritime
n.a. - non applicable

23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
34	Provoque des brûlures.
36	Irritant pour les yeux.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4 -isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l`utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.
Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.
Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.
Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.
(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)